

COVID-19

PROTOCOLE SANITAIRE

SEJOURS FAMILIAUX DE REPIT
RESEAU PASSERELLES

- 19 JUIN 2020 -



Votre logement et l'accès

aux activités du Village de Vacances ou du Camping

Présentation des dispositions générales issues des protocoles sanitaires nationaux de l'hôtellerie de plein air d'une part et des villages de vacances et résidences de tourisme d'autre part. Ces dispositions générales seront mises en œuvre de manière particulière par chacun des gestionnaires, mais voici les dispositions auxquelles il faut s'attendre.

Des horaires d'arrivée et de départ stricts

Il est recommandé d'aérer massivement chaque logement 6 heures entre chaque location. Votre lieu d'accueil sera donc moins souple que les années passées : pas d'arrivée avant 17h et départ obligatoire à 10h maximum...

Un contact très limité à l'accueil

Sur la majorité des lieux de vacances, l'accès à l'accueil sera limité à une seule personne par famille. Sur certains sites, l'arrivée et le départ se feront sans contact avec un système de boîte à clé et de caution par carte bleue.

Linge de lit, couettes et linge de toilette

Les modalités seront variables selon les sites, mais de nombreux lieux vont demander aux vacanciers de venir avec leurs draps et linge de toilette. Certains ont déjà annoncé ne plus mettre à disposition couettes et oreillers.

Accès très limité aux espaces aquatiques

Les protocoles sanitaires des résidences de vacances précisent bien prévoir **4m2 par personne dans les bassins et distanciation d'1 mètre pour les toboggans**. L'accès à la piscine pourra être organisé par roulements.

Animations limitées à 10 personnes

Les protocoles sanitaires prévoient que pour les animations (club enfants notamment), elles devront être limitées à 10 personnes au maximum, ce qui empêchera, de fait, notre participation à ces animations.

Procédure d'isolement en cas de suspicion

En cas de suspicion de cas de covid, d'apparition de fièvre ou de symptômes, le ou les vacanciers concernés seront placés en isolement, dans un hébergement prévu à cet effet, dans l'attente d'une consultation médicale.

Port du masque dans les parties communes

Des mesures de distanciation d'un mètre seront imposées sur tous les espaces communs et de circulation. En cas d'impossibilité, il sera demandé aux vacanciers de porter un masque dans ces espaces.

Désignation d'un référent sur chaque site

Chaque lieu de vacances devra désigner un référent covid-19, ayant pour mission de mettre en applications l'ensemble des dispositions de protocoles. Il doit suivre une formation préalable.

Limitation des points de contact

Sur la plupart des sites, tout sera mis en œuvre pour limiter les points de contact : balisage au sol, sens de circulation, limitation des temps d'attente, sur l'ensemble des espaces du lieu de vacances

Le Club Enfants Passerelles

et l'accueil de votre enfant en situation de handicap

1

Un accueil limité aux enfants en situation de handicap

Comme annoncé, nos clubs enfants passerelles seront limités aux enfants en situation de handicap. **Nous ne pourrons pas accueillir les fratries**, ceci afin d'assurer une mise en œuvre optimale des conditions sanitaires et de distanciation.

2

Des équipes stables présentes sur l'ensemble du séjour

Nous avons fait le choix de recruter des équipes stables, pour la durée du séjour, afin **d'éviter les mouvements de personnel**, avec des arrivées en plein séjour. Nous pensons que cela pourra contribuer à limiter le risque de circulation du virus.

3

Mesures de protection et gestes barrières au sein du Club Passerelles

Le club enfant sera désinfecté et aéré chaque jour. Toute l'équipe portera **masque et/ou visière**, une **surloupe et gants lors des changes**. Du gel hydroalcoolique et savon seront à disposition, ainsi que des lingettes désinfectantes.

4

Un matériel d'animation plus restreint

Nous allons limiter, cette année, l'aménagement de nos clubs enfants, au strict nécessaire, afin de faciliter le travail de désinfection journalier. **Chaque enfant disposera d'un bac à son nom** pour le matériel courant (crayons, petits objets ...)

5

Un accès limité à la piscine et aux activités du site

Compte-tenu des restrictions d'accès aux piscines et lieux d'animation, notre participation aux activités des autres clubs ne sera pas possible et **l'accès à la piscine sera limité à certains créneaux**, en fonction de chaque site.

6

Limitation des repas à deux midis par semaine

Comme annoncé, le club n'accueillera les enfants que deux repas par semaine. En fonction du lieu, les repas seront assurés au restaurant ou proposés sur le club enfant (repas froid apporté par les parents)

7

L'accès au club passerelles limité à une personne par famille

Lors des arrivées et départ des enfants au club Passerelles, l'accès sera limité à un seul membre de la famille, pour accompagner l'enfant. Le **port du masque sera obligatoire pour l'adulte accompagnant** l'enfant et les temps d'échange limités.

8

Pas d'intervention dans les logements des familles

Dès lors que nous ouvrons le club enfant, aucune intervention n'aura lieu dans le logement des parents, l'accueil se fera sur le club enfant. **Les gardes en soirée n'auront donc pas lieu malheureusement** cette année.

9

Pas de pot d'accueil et de fin de séjour pour les familles

De même, par précaution, les traditionnels pots d'accueil et de fin de séjour des familles, sur le club enfant, ne seront pas mis en place cette année, afin de limiter les contacts et donc le risque de transmission du virus.

Dispositions générales et préventives

sur l'ensemble de nos séjours Passerelles

Vigilance des familles avant de déposer leur enfant

Comme sur l'ensemble des lieux d'accueil pour enfant et conformément aux réglementations en vigueur dans le cadre de la crise sanitaire, il sera demandé aux familles de ne pas inscrire leur enfant au Club Enfant Passerelles, en cas de fièvre ou de symptôme. Il est donc recommandé aux familles de prendre la température de leur enfant avant de l'inscrire aux activités du Club Passerelles.

Procédure en cas d'apparition de fièvre ou de symptômes

De même, en cas d'apparition de fièvre ou de symptômes sur le temps d'accueil au club enfant Passerelles, les familles seront immédiatement contactées pour venir rechercher leur enfant. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au Club Passerelles, sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil collectif pour enfants.

Dispositions en cas de suspicion de cas de covid-19 dans l'équipe

Tout symptôme évocateur chez un encadrant de l'équipe Passerelles donnera lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile. L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des enfants sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire. **La diminution des effectifs de l'équipe pourra alors donner lieu à une limitation de l'accueil en nombre d'enfants, voire à la fermeture du club Passerelles.**

Fermeture du Club Passerelles en cas d'arrêt du Préfet sur les ACM

Même si les Clubs Passerelles ne relèvent pas de la réglementation des accueils collectifs de mineurs, nous appliquons néanmoins le protocole sanitaire prévu pour ces accueils (centres de loisirs). Aussi, en cas d'arrêt préfectoral de fermeture des accueils collectifs de mineurs sur une zone à forte circulation du virus, notre Club Enfant Passerelles sera immédiatement fermé.

Dispositions relatives aux épisodes de canicule

- De même que lors de l'été 2019, en cas de canicule, les dispositions suivantes seront prises :
- Vigilance Orange : modification des horaires, limitation du temps d'accueil, en fonction du niveau de chaleur dans les locaux utilisés pour le club Enfants Passerelles
 - Vigilance rouge : fermeture systématique du Club Enfants Passerelles

